

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018**

Date de convocation : 22/03/2018  
Date d'affichage : 22/03/2018

NOMBRE DE MEMBRES  
En exercice : 15  
Présents : 13 + 2 pouvoirs

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars, à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHE, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ (pouvoir de Kévin LAMBERT), Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT (pouvoir de Michel GERVAIS), Mathieu ALBERT, Pauline LUBINEAU, Olivier CHEVÉE, David MAINFRAY, Jean-Claude GOUHIER, Gilles LEBRAY, Alain PICHER, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL et Pierre OZANGE

Absents : néant

Excusés : Michel GERVAIS (pouvoir à Patrick TOURNAT), Kévin LAMBERT (pouvoir à Didier TORCHÉ)

Secrétaire : M. Pierre OZANGE

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2018-2 à 2018-3 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties.

**CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, accident de service/maladie professionnelle,...)
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**Décide**

Article 1<sup>er</sup> : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**CURAGE DE LA LAGUNE – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été réalisé pour le curage de la lagune. Il rappelle que 3 sociétés ont répondu :

- Label Environnement : 9 155 € HT
- Saur : 21 300 € HT
- SEDE Véolia : 24 800 € HT

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres : Label Environnement ne réalise pas le curage mais seulement l'étude et se positionne en tant qu'AMO pour trouver l'entreprise qui réalisera le curage, SAUR et SEDE font sensiblement les mêmes prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide** de retenir la société SAUR, entreprise mieux disante.

**Autorise** Monsieur le Maire à notifier le marché à la société.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

**Autorise** Monsieur le Maire à régler les factures en découlant (budget assainissement).

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018**

Le conseil municipal décide d'allouer pour l'année 2018, les subventions suivantes (article 6574) :

Le Cormier	50.00
Comité des Fêtes de Cormes	400.00
Joyeux Cliquards de Cormes Courgenard	100.00
<u>Club Omnisport de Cormes</u>	800.00
Comité pour le Patrimoine de Cormes	250.00
<u>Club Pêche Loisirs</u>	30.00
<u>Association des Parents d'Elèves Cormes</u>	400.00
<u>Prévention Routière</u>	40.00
<u>Comice Agricole Canton de la Ferté-Bernard</u>	30.00
<u>Don du Sang</u>	50.00
	<b>2 150.00</b>

### **PRESENTATION DES BUDGETS 2018**

Madame CRUCHET-GIRARD, adjointe en charge des finances, présente le budget 2018 de la commune. Les autres budgets (assainissement, lotissement et CCAS) sont remis à chaque conseiller.

### **REFLEXION SUR LES TAUX COMMUNAUX**

Madame CRUCHET-GIRARD, adjointe en charge des finances, rend compte au conseil municipal de la réflexion menée par la commission Finances qui propose une évolution de 5 ou 7 % en présentant ce que cela occasionnerait pour la commune et sur un foyer. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les bases d'imposition ont augmentées et que les taux de la communauté de communes et du SMIRGEOMES vont certainement croître en 2018 et ensuite. La décision sera prise le 12 avril pour une éventuelle évolution.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Vente ancien portail de l'école maternelle* : estimé à 100 €, ok pour la vente
- *Formation SST* : sera suivie avec les agents de la Ferté-Bernard
- *Balayage* : la mutualisation avec la ville de la Ferté-Bernard paraît complexe
- *Lotissement privé « Le Clos des Rosiers »* : réunion de présentation et de concertation vendredi 30 mars 2018 à 15 h en Mairie de Cormes
- *Sécurisation de l'Ecole Roger Mahuet* : Monsieur le Maire informe de l'accident survenu à Alicia GUINEHEUX et que l'inauguration aura lieu le vendredi 25 mai 2018 à 18h30
- *Eclairage public « Les Monceaux »* : passage de l'expert de Groupama le jeudi 26 avril à 9h15 sur site.
- *Prochaines réunions* : le 12 avril à 18h30 pour le vote des budgets, le 19 avril à 18h30 pour la présentation du projet éolien en présence de Monsieur Benjamin VINCENT d'Energie Team (permanence salle des associations le 20 avril 2018 de 14 h à 18h pour rencontrer la population)

Fin de séance : 20h10